

Liberté

LIBERTÉ
ART & POLITIQUE

L'être minoritaire

Jean Ethier-Blais

Volume 4, numéro 21, mars 1962

Le séparatisme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/59877ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ethier-Blais, J. (1962). L'être minoritaire. *Liberté*, 4(21), 84–89.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 1962

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'être minoritaire

JEAN ETHIER-BLAIS

Il n'existe pas de minorité sans griefs. La canadienne-française ne fait pas exception à cette règle. Et à la base de toute psychologie minoritaire se situe un fort sentiment d'auto-punition ; le premier grief que ce sentiment nous oblige à nous faire à nous-mêmes, c'est précisément d'être une minorité. Les nationalistes canadiens-français modernes procèdent donc selon une démarche rationnelle lorsque, loin de s'attaquer à la suppression d'épiphénomènes historiques (et nécessairement transitoires) ils souhaitent la libérer de ce poids, le plus lourd de tous, que l'on pourrait dénommer *l'être minoritaire*. La pierre d'achoppement, quoique bien évidente, à laquelle ils ne sauraient manquer de se heurter réside dans la nature même de l'état minoritaire. Ce mal est difficile à guérir ; il n'est pas facile à une minorité telle que la nôtre, relativement puissante, relativement repue, et donc ayant pris son parti, dans une grande mesure, des sévices d'auto-punition qu'elle s'inflige à elle-même, d'avoir le courage élémentaire de se transformer par le risque. Cercle vicieux. L'aliénation minoritaire appelle à grands cris l'auto-punition ; aussi longtemps qu'une minorité succombera à cet appel, elle se figera (jusqu'à se rendre à ce dernier appel qui est de disparaître) dans l'immobilisme ; en sorte que, après deux siècles, exiger d'une minorité telle que la nôtre de "mettre bas le vieil homme" et d'accéder à un état autre, c'est presque lui demander de se déraciner. S'il

en existe, les exemples d'un tel changement de nature sont rares dans l'histoire. Que le Québec devienne le théâtre d'un bouleversement de cet ordre, et il n'est pas exagéré de penser que cette société nouvelle, dans le sursaut d'une violence psychologique révolutionnaire, qu'appellera instinctivement la refonte du caractère national, nous donnera le spectacle de la naissance d'un nouvel homo gallicus.

Il n'est pas dit que les Québécois (c'est ainsi que nous les nommons pour les différencier de leurs frères d'outre-Québec) soient d'avis qu'il faille tout sacrifier au principe de la liberté politique. Il est par ailleurs à peu près sûr que les minorités françaises du reste du Canada entendent ne lui sacrifier rien du tout. C'est sans leur concours que l'indépendance (si tel est jamais le fait) verra le jour au Québec. Il est facile de prouver, chiffres en mains que, sauf au New-Brunswick, les Canadiens français non-Québécois vont, du point de vue démographique, s'amenuisant. Il est de même évident que, pour tout ce qui touche à l'évolution de leurs droits depuis la Confédération, ces même minorités ne sont pas en période d'expansion. L'Ontario, par exemple, n'a pas dévié pour l'essentiel, à l'échelon gouvernemental, de l'état d'esprit qui fut à l'origine du célèbre Règlement XVII. Si l'on s'en tenait donc à des preuves fondées sur des données démographiques et historiques, il ne serait pas difficile, dans l'abstrait, de persuader les minorités canadiennes-françaises, qu'il y va de leur intérêt historique et démographique de souhaiter l'indépendance, d'oeuvrer pour elle. Mais des raisonnements de cet ordre, si logiques qu'ils puissent être, et puisqu'ils font appel à la fois aux chiffres et au sentiment, si éloquents qu'ils soient, ne recouvrent qu'une réalité bien faible. Ils n'accèdent pas à la démarche profonde de la psychologie minoritaire, telle qu'on la trouve, non plus dans le Québec, mais dans les autres provinces de la Confédération canadienne. Telle qu'on la trouve chez les Franco-ontariens.

Cet exemple est choisi à dessein. Franco-ontarien, je le suis moi-même, issu d'une minorité au second degré. Le Québec, vu du nord de l'Ontario, forme un bloc compact, qui serre facilement les rangs, qui peut se défendre, qui brave parfois. Il y a la nation québécoise, une, différente, qui aux yeux d'une minorité lointaine, apparaît comme non-contaminée. Et puis, il y a toutes ces autres minorités, disséminées à travers un vaste pays,

soucieuses de s'organiser une vie paisible et qui, de loin, sans fierté, regardent s'effriter le colosse. Minorités rejetons d'une minorité, chez qui s'amplifient ces désordres intimes inhérents à l'état minoritaire. Ces minorités, il faut bien le dire, le Québec, sans doute pour des raisons à lui, les a un peu laissées se débrouiller toutes seules : pour des motifs d'ordre constitutionnel. Je le dis bien haut, il fallait briser la constitution avant que de laisser les modalités d'application du Règlement XVII suivre leur cours. C'est de cet abandon (tout relatif dans les faits, mais d'une immense portée psychologique) qu'est issue cette première caractéristique du tempérament minoritaire d'outre-Québec : une affirmation *contre* la Province-mère, l'émergence d'un nouveau type de Canadien français, qui, loin de penser en fonction du Québec et comme lui, a tendance à penser contre. Pour tout dire, l'ombre d'un clocher franco-ontarien ne s'étendra pas au-delà des frontières de l'Outaouais.

Nous sommes donc en présence d'un phénomène d'exacerbation minoritaire où une petite minorité, se détachant de sa mère, minorité elle-même, se retourne, non sans raisons valables, contre elle.

Ces différences fondamentales dans l'optique politique sont singulièrement aggravée par l'extension qu'a prise récemment le concept de Québec comme Etat national des Canadiens français. D'où le développement rapide d'une dualité de nature du Gouvernement du Québec qui, d'une part, symbole vivant de cet Etat national, défend de plus en plus les intérêts des Québécois contre ceux du Canada et, qui d'autre part, toujours comme Etat national, hésite à prendre position dans cette guerre latente qui oppose les Canadiens français, minorité, aux Canadiens anglais, majorité. Il s'ensuit donc de l'illogisme pratique de cette situation, que, du point de vue des Canadiens français d'outre-frontière, le Gouvernement du Québec n'est pas d'abord au service de la population québécoise pour ensuite agir, par devoir, en faveur des minorités, mais qu'il existe *uniquement* en fonction des intérêts immédiats et à long terme de la collectivité vivant à l'intérieur des frontières du Québec. Pour un Franco-ontarien, par exemple, il sera donc difficile de croire au Québec comme à l'Etat véritable des Canadiens français. A quoi sert d'élargir idéologiquement cette notion, si ce n'est ensuite, en pratique, que pour la resserrer ?

Ces minorités ont raison d'être fières. Elles ont survécu, parce qu'elles l'ont voulu, toutes racines dehors. Elles s'en sont créé de nouvelles, en Acadie, dans l'ouest, en Ontario. C'est contre cette fierté naturelle, encore toute jeune, et forte, que choppera d'abord la doctrine séparatiste. Les penseurs séparatistes le sentent, qui orientent, tout naturellement du reste, leur pensée vers le seul Québec et font parfois bon marché, en paroles du moins, des groupes minoritaires. Ils les savent pour une bonne part étrangers à leurs préoccupations immédiates ; ayant des intérêts qui leur sont propres ; difficiles à persuader du bien-fondé de leurs aspirations. Car il est important de souligner qu'on n'arrache pas facilement un être à un sol et que celui du Québec ne saurait évoquer à l'esprit des minoritaires que des images lointaines. Il y a environ 600,000 Canadiens français en Ontario ; ils y vivent pour la plupart en paroisses fermées, reproduisant tant bien que mal un type de société hérité d'ancêtres venus du Québec. Cette position de repli ne les a pas empêchés d'être profondément marqués (plus sans doute qu'ils ne voudraient l'admettre) par le génie anglo-saxon. Le bilinguisme intégral y est fatalement de rigueur ; les statistiques soulignent à quel point l'emploi de ce " fatalement " est de mise ici. L'anglicisation est lente parmi eux, mais elle progresse. Il y a plus grave ; l'esprit change imperceptiblement. On ne parle pas encore l'anglais chez soi ; mais tout l'agir est déjà anglo-saxon. La conclusion qui s'impose inéluctablement à l'esprit, c'est que les minorités, et je pense en tout particulier à la franco-ontarienne, sont psychologiquement prêtes à accepter l'anglicisation. La présence d'un groupe homogène au Québec freine le processus d'assimilation. L'isolement affaiblit, il donne tort. Et cette inertie dont le Québec a donné tant et de si éclatants exemples n'est pas faite pour renverser la vapeur.

Pensons un moment à un Québec libre. Quelle serait la réaction des minorités devant l'apparition du nouveau régime ? Au fond d'elles-mêmes, et avant que ne se manifestent les problèmes inséparables d'une transformation aussi capitale, la joie. Sûrement la tendance serait forte qui pousserait nombre de Canadiens français à réintégrer les frontières du Québec. Mais il est fort probable que la majorité d'entre eux opterait pour le statu quo, c'est-à-dire la continuation du statut de minorité en pays étranger, aussi peut-être pour l'acceptation, à plus ou moins longue échéance, de l'anglicisation totale. Il est facile à des théo-

riciens de parler de "mouvements de populations". En pratique, ces transferts se soldent par des regroupements factices créateurs de dissensions et de drames personnels atroces. Il est fort possible que le Québec voie affluer alors tout ce que ces minorités compte de pauvres ; il est beaucoup moins probable que les riches et les bourgeois choisissent d'y recommencer leur vie à neuf. Les intellectuels et les pauvres. En un sens, c'est la classe moyenne qui se laisse le plus facilement assimiler. On le voit aujourd'hui dans le Haut-Adige, ou ce n'est pas elle qui suscite des ennuis à l'Italie. Ceci dit, quel sera le sort de cette minorité, quelle qu'elle soit ? On peut poser en principe qu'une minorité québécoise (car c'est bien de cela qu'il s'agira et non plus d'une minorité canadienne-française) en pays canadien devra être traitée exactement de la même façon que la minorité canadienne de langue anglaise en pays québécois. Il ne saurait plus s'agir alors de constitution, mais de conventions entre Etats souverains. Il n'est du reste pas sûr qu'un changement de cet ordre soit au désavantage des minorités ; et l'histoire pourrait bien pousser son ironie jusqu'à réserver à la minorité francophone du Canada possible de demain un sort meilleur que celui qui échet en partage aux francophones du Canada d'aujourd'hui. Il n'en reste pas moins que, d'un côté comme de l'autre, la tendance à l'assimilation jouera. Dans cette perspective, toutes les mesures qui seront prises pour préserver les droits d'une minorité française dans un Canada devenu entièrement anglais s'avéreront transitoires. Il ne reste, dans ces conditions, qu'à espérer qu'il en ira de même des droits de la minorité anglaise au Québec. Et peut-être sera-ce tant mieux. Un pays qui ne jouit pas de l'unité linguistique peut-il être sain ?

Mais nous sommes ici dans le monde des rêveries. Comme disait Hegel : " Tant pis pour les faits ". Ce qui importe, ce n'est pas tant de prévoir l'avenir que de constater le présent. La doctrine séparatiste, et tout ce qu'elle recouvre, doit évoluer en fonction du Québec et de lui seul. Il est certes cruel pour les minorités de ne compter que pour peu de chose dans l'élaboration de la politique séparatiste. Elles ne peuvent concevoir ce manque d'intérêt que comme une nouvelle forme d'abandon. Pourtant s'il y va, comme on le prétend, de l'avenir de la nation canadienne-française, ne doit-il pas paraître normal, et n'est-il pas objectivement défendable, que l'intérêt d'une énorme majorité ne soit pas sacrifié au désir d'une minorité du même type,

d'évoluer selon son rythme propre ? Dans un cas comme celui-ci, le dilemme du prêtre-sacrificateur n'est pas moins difficile à résoudre que celui de la victime-sacrifié. Robespierre parlait volontiers de l'autel de la patrie. C'est un marbre sur lequel les minorités canadiennes-françaises ne semblent pas souhaiter s'étendre. Mais les jeux, si jeux il y a, se feront sans elles. Comme toujours, elles n'auront qu'à en prendre leur parti.

Jean ETHIER-BLAIS